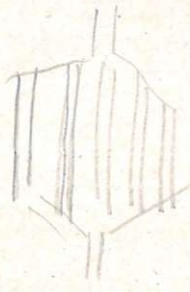




Therm'x



CHAUFFAGE A L'ESSENCE
PAR CATALYSE

Les Appareils
de Chauffage

Therm'x

...utilisent le combustible devenu le moins dangereux de tous

L'ESSENCE TOURISME

quand, par catalyse, il fournit intégralement ses calories.

L'action catalytique du platine produit la combinaison des hydrocarbures de l'essence avec l'oxygène de l'air. Cette combinaison s'opère :

- SANS FLAMME : Donc aucun danger d'incendie ou d'explosion ;
- SANS FUMÉE : Donc propreté absolue ;
- SANS ODEUR NI DÉGAGEMENT DE GAZ NOCIFES : Donc aucun danger d'intoxication.

Les appareils THERM'X sont essentiellement *portatifs*, ne demandent aucun réglage, ne nécessitent aucune surveillance, ne sont reliés à aucune canalisation.

PAR COMBUSTION ORDINAIRE, on obtient à haute température (650° environ), une *partie* des calories que peut fournir l'essence.

PAR COMBUSTION CATALYTIQUE, on obtient à basse température (350° environ), la *totalité* des calories que peut fournir l'essence : donc rendement maximum et ÉCONOMIE.

De l'essence répandue sur un appareil catalytique en fonctionnement *ne s'enflammera pas*.

BREVETS L. LUMIÈRE ET J. HERCK

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES RÉCHAUDS CATALYTIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 750.000 FRANCS

2^{bis}, Route des Soldats, LYON-St-CLAIR (Rhône)

REGISTRE DU COMMERCE LYON B 4.490

TÉL. : LYON-BURDEAU 15-58



Sans feu

Sans flamme

Sans fumée



Chauffage Domestique

APPAREIL N° 42

Avec dispositif de mise en activité rapide

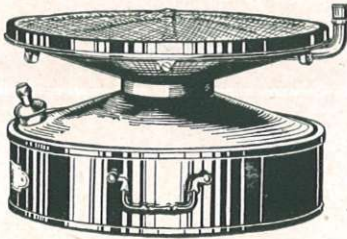
(Modèle adopté par la C^{ie} des Chemins de Fer P.-L.-M.)

Cet appareil, absolument sans odeur, est spécialement recommandé pour le chauffage des pièces de dimensions moyennes, telles que chambres, bureaux, cabinets de consultation, etc.

Il est destiné plutôt à un emploi permanent pendant la saison froide qu'à une utilisation de quelques heures par jour.

Entièrement nickelé deux tons. Pour des applications industrielles spéciales, il peut être livré avec mise en activité par l'électricité (110-220 v.) Le spécifier à la commande.

Tous les éléments sont interchangeables.



CARACTÉRISTIQUES

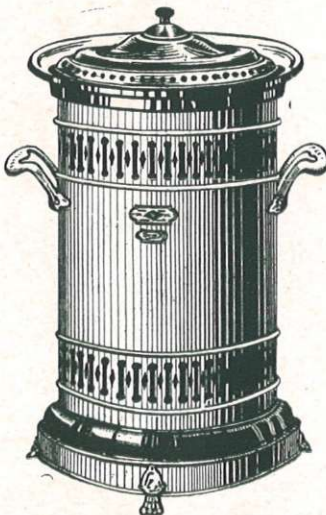
Consommation horaire	65 gr. environ.
Capacité totale	2,5 litres.
Hauteur	0 ^m 20.
Diamètre	0 ^m 30.
Poids (à vide)	3 k. 500.
Cube moyen à chauffer	70 m. cubes.
Nombre de calories par heure	700 environ.

Il convient de soustraire cet appareil aux violents courants d'air latéraux, par exemple au moyen d'un paravent; il faut également le placer de façon à ce que de jeunes enfants ne puissent, par contact direct avec le tamis catalyseur, se brûler comme ils le feraient en touchant un fer à repasser. A cet effet, nous pouvons fournir deux modèles de gaines protectrices dont l'emploi est très conseillé. Ces gaines sont livrées avec panier-cadre spécial articulé.

Cet appareil peut faire l'objet d'un envoi par colis postal 10 kilogs.

GAINÉ N° 80

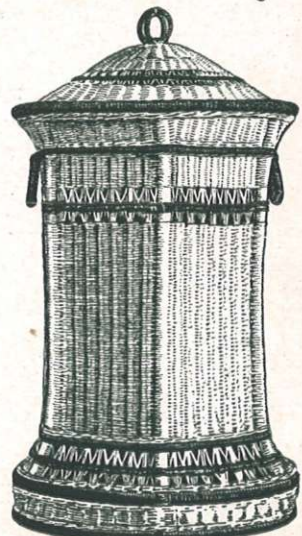
En tôle noire lustrée, avec embase, corniche, couvercle, pieds et poignées nickelés.



Hauteur	0 ^m 67.
Diamètre	0 ^m 38.
Poids	6 kilogs.

GAINÉ LUXE N° 82

En vannerie fine (moëlle de rotin avec entrelacs bleu clair-bleu sombre ou tango-noir).



Hauteur	0 ^m 75.
Diamètre	0 ^m 50.
Poids	4 kilogs.

Sécurité

Mobilité

Hygiène



Sans poussière

Sans Odeur

Sans gaz



CHAUFFERETTES DE PIEDS

Ces appareils luxueux, en fibre véritable, avec garniture laiton et écran amiante, sont équipés avec un réchaud catalytique et chauffent non seulement par contact direct, mais par émission d'air chaud ; ils réalisent véritablement la *bouche de chaleur*.

N° 70

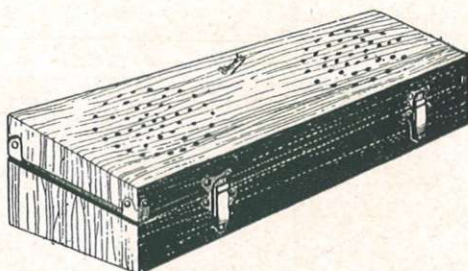
Modèle une place pour l'Appartement et l'Automobile



Consommation horaire. . .	8 gr. environ.
Capacité totale.	1/4 de litre
Hauteur : devant.	0 ^m 09.
— derrière	0 ^m 16.
Dimensions en plan. . . .	0 ^m 27 x 0 ^m 27.
Poids total (à vide). . . .	1 k. 300.

N° 75

Modèle deux places pour l'Automobile
(Avec deux bouches de chaleur)



Consommation horaire. . .	16 gr. environ.
Capacité totale.	1/4 de litre.
Hauteur : devant.	0 ^m 09.
— derrière	0 ^m 16.
Dimensions en plan. . . .	0 ^m 53 x 0 ^m 27.
Poids total (à vide). . . .	2 k. 150.

Sécurité à l'égard des risques d'incendie.

Par arrêtés en date des 9 Avril 1926 et 7 Mai 1926, M. le Préfet de Police de Paris, sur rapports du service d'Inspection des Etablissements Classés et sur avis exprimés par le Conseil d'Hygiène Publique et de Salubrité du Département de la Seine, a autorisé l'emploi des poêles Therm'x pour le chauffage des ateliers et des locaux où l'on manipule de l'essence, appartenant à la Société Générale des Huiles de Pétrole.

Absence complète d'Oxyde de Carbone.

Le rapport d'expertise déposé le 24 Juin 1927 par M. le Docteur Morel, Professeur de Chimie et Toxicologie à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lyon, à la suite d'essais d'un appareil Therm'x n° 42, conclut comme suit : « Dans les expériences rapportées ci-dessus, qui semblent réaliser les principaux cas qui pourraient se rencontrer, je n'ai pas pu déceler, avec une méthode qui permet cependant de déceler ce gaz dans l'air à 1/100.000, la moindre PRODUCTION D'OXYDE DE CARBONE, par suite du fonctionnement du réchaud catalyseur décrit plus haut. »

Hygiène ◆ *Propreté* ◆ *Economie*

